

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Objet | Reconduction convention de partenariat section sportive scolaire avec le Collège Jaurès

Par délibération en date du 22 juin 2011 renouvelée en séance le 22 octobre 2014, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour une section sportive scolaire option football au collège Jean Jaurès : environ 40 élèves sélectionnés de la 6ème à la 3ème bénéficient d'horaires aménagés afin de suivre deux séances hebdomadaires de football sur les terrains de Cenon, encadrées par deux éducateurs sportifs diplômés issus de l'USCENON.

La réussite scolaire et sociale des enfants demeure la finalité éducative de cette action avec comme support et moyen le football, sous l'autorité pédagogique du professeur coordonateur du collège sur la base de bilans éducatifs et sportifs.

Afin de couvrir le cursus des élèves, le renouvellement de la convention portera sur 4 années scolaires (2020/2023) sur les mêmes bases de fonctionnement qu'auparavant, avec comme participation communale le co-financement avec l'USCENON de 2 éducateurs salariés à temps partiel dans un souci d'offrir un encadrement de qualité, une contribution aux frais de transport et la mise à disposition des équipements de la Blancherie puis à compter de la rentrée 2022 du stade du Loret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Jaurès, le District Gironde Football, l'USCENON et tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210330-2021-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Publication : 01/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.